

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Prix de l'Abonnement

Edition quotidienne, par an \$3.00
Edition hebdomadaire, par an 1.00
Invariablement payable d'avance
On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE: S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF: HECTOR FABRE

Prix des Annonces

Six lignes, première insertion..... \$0.50
Chaque insertion subséquente..... 0.124
Chaque ligne en sus, première ins. 0.08
Chaque ins. subséquente, p. ligne... 0.04

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT
DU 5 SEPTEMBRE 1878.

FRÈRE TRANQUILLE

PAR
PAUL FEVAL

(Suite)

—Ma foi, le reste n'est pas long, dit le page. Quand j'arrivai au château de la Marche, c'était une place prise d'assaut. La duchesse Isabelle et son fils étaient à tous les diables; mon père avait pris la clef des champs. On m'éleva dans le château tant bien que mal; je fus un petit varlet, puis page, et je rais être soldat. Je l'ai jamais revu ni le jeune seigneur à qui je devais rendre ce service que vous savez, ni mon père, ni ma sœur. Quant à celle-ci, pourtant, quand j'ai aperçu pour la première fois, il y a deux ans, ma jeune et noble maîtresse... Mais ce sont des folies, mon camarade, et dans le monde où nous vivons, il ne se passe guère d'aventures comme dans le roman du roi Artus ou dans l'histoire du beau neveu de l'empereur Charlemagne. Jean le Brun but un coup et ajouta:

—J'ai dit. Maintenant, si au lieu de me roucouler des bribes de légendes, vous voulez me conter un peu votre histoire en bonne prose, ça me fera plaisir, car je vous aime déjà de tout mon cœur, mon nouveau ami Jean.

—Mon Dieu, dit Jean le Blond, moi je n'ai point d'histoire, ou plutôt mon histoire est toute dans ce que vous appelez des lambeaux de légendes. Une fois sorti de ces nobles souvenirs, je me trouve dans une pauvre demeure, au fond d'une forêt. Je me vois là, retiré ou plutôt caché sous la garde d'un excellent homme que nous appelons notre ami, et que dans mes rêves extravagants je transformais parfois en un vieux serviteur de notre famille.

—Vous y tenez donc à votre famille? interrompit Jean le Brun.

—Il y a une chose que je vous dirai tout à l'heure, répliqua le beau jeune homme, et qui me fait garder cette idée malgré la pauvreté de ma mère!

—Ah! dit le page, qui changea de ton et dont la voix prit un accent d'envie, vous avez une mère! Les yeux de Jean le Blond devinrent humides.

—Une belle, une noble, une sainte femme! murmura-t-il.

Le page lui prit les deux mains. —C'est comme cela que l'on doit parler d'une mère! s'écria-t-il avec une émotion qui ne lui était guère habituelle. Je vous aime mieux pour cela, mon ami Jean. Allez toujours!

—Depuis l'âge où j'ai commencé à me connaître, poursuivit Jean le Blond, mon existence tout entière s'est passée dans cette solitude. On me disait sans cesse: Ne t'éloignes jamais de nous tu as des ennemis, de ce même ton qu'on prend pour dire aux petits enfants: "Sois bien sage, sinon le loup te mangera." Je restais dans la chaumière, où notre ami me montrait à lire, et à prier.

—Et autre chose encore, à ce qu'il paraît, dit le page en touchant du doigt la garde brunie de l'épée de son compagnon qui dépassait la table d'un bon demi-pied.

Le beau jeune homme, dont la

figure avait pris une expression mélancolique, eut, à ce mot, un franc sourire.

—Seigneur Dieu, murmura-t-il, le pauvre ami, professeur d'escrime! oh! non, il ne sait que feuilleter ses vieux manuscrits et chercher, avec l'aide de Dieu, le moyen de transformer le plomb en or.

—C'est un chercheur de pierre philosophale?

—C'est un digne chrétien qui a ses rêves comme vous et moi, mon camarade... Quant à ceci, poursuivit-il en caressant son épée, c'est de la fraude. Le pauvre ami et ma bonne mère ne savent même pas que j'ai touché jamais la garde d'un estoc. A deux lieues de la cabane où nous faisons notre demeure, non loin de la lisière de la forêt, il y avait un noble château. J'étais encore tout enfant quand je rencontrais, un beau jour d'escapade, un soldat couvert de fer qui me prit sur son cheval et me dit que je ressemblais à quelqu'un qu'il avait aimé. Je le priai de m'apprendre à manier le fer comme un gentilhomme, et depuis ce temps-là, deux fois, toutes les semaines, mon soldat venait, dans certaine clairière où il ne me trouvera plus, et me donnait des leçons comme un brave qu'il était.

—De bonnes leçons! s'écria Jean le Brun, car moi, qui suis l'élève favori d'un homme qui ne craint rien au monde, sinon la botte secrète, infernale et napolitaine de Vincenzo Tarchino, mon patron, moi qui suis le premier élève de Jérôme Ripaille... Jean le Blond sauta sur son escabelle.

—Jérôme Ripaille? répéta-t-il: mon compagnon, tout ce qui nous arrive est comme un rêve! Jérôme Ripaille est le nom de mon ami le soldat!

La tasse que le page levait resta à moitié chemin de ses lèvres.

—Ah ça! ah ça! s'écria-t-il, c'est une gageure! Votre cabane mystérieuse était donc dans le comté de la Marche?

—Sur les bords de la Creuse, répondit le beau jeune homme.

—Et le noble château dont vous parlez?

—C'était le château de Benevent, où faisait sa résidence le sire Olivier de Graville, comte de la Marche.

—Et où daignait habiter aussi, ajouta le page, haut et puissant seigneur Jean Roland, ou Jean le Brun page de madame Blanche d'Armagnac.

Jean le Blond détourna la tête, à ce nom, pour cacher sa rougeur, mais Jean le Brun avait de bons yeux.

—Et nous avons vécu comme cela des années l'un auprès de l'autre, dit-il, pour venir nous choquer nez à nez, dans l'auberge de maman Pavot... C'est drôle!

Tout en parlant, il réfléchissait et regardait son compagnon du coin de l'œil.

—Parmi ceux qui habitaient le château de Benevent, demanda-t-il, ne connaissiez-vous que le vaillant Jérôme Ripaille?

—Je ne connaissais que lui.

—Hum! hum! fit le page, il me semble pourtant, maintenant que j'y pense, avoir vu une casaque de drap brun semblable à la vôtre, se glisser dans le taillis quand la chasse passait au risque de se faire trouver par un épéu. On aurait pu mettre une pièce à la casaque, mon camarade, mais la peau ne se raccorde pas.

—Pourquoi la cacherais-je, dit le beau jeune homme; Hélas!

oui, c'est bien vrai; je quittais parfois le toit de ma mère quand la trompe résonnait en forêt; j'allais le front brûlant, le cœur triste, je cherchais la chasse, et, quand je l'apercevais, j'étais plus désespéré encore. Ils me semblaient si heureux, tous ces gentilshommes! et ces chasseresses, elles étaient belles et si fières! Je regardais; mes tempes et mon cœur battaient... Et le soir, quand je rentrais sous le toit de ma mère, ma mère me disait: Jean, mon pauvre enfant, tu as encore pleuré!

—Un jour... reprit-il tout à coup de ce ton d'un homme qui va faire une grande confidence. Mais il s'interrompit et ses yeux se baissèrent.

—Un jour?... répéta le page. Jean le Blond était muet.

—Il faut donc que ce soit moi qui achève l'aventure, dit Jean le Brun. Ce jour-là, mon jeune camarade Jean le Blond vit passer, comme en un songe splendide, ces chasseresses si belles que le tourbillon du plaisir emportait... Et Jean le Blond, devint fou. Et peu après, Jean le Blond s'enfuyait de la pauvre cabane où sa mère le pleure, pour venir à Paris, suivant de loin les pas de la plus belle parmi ces belles chasseresses...

Tout cela était dit d'un ton que nous ne pouvons rendre où l'émotion le disputait à la gaieté, et sous la raillerie des paroles, il y avait une sensibilité profonde.

C'était décidément un bon cœur que cet espion Jean le Brun. Et c'était un devin, car le pauvre Jean le Blond pleurait à chaudes larmes en écoutant sa propre histoire.

—Ma mère, ma bonne mère! murmura-t-il en essuyant ses yeux du revers de sa main.

Puis il ajouta en fronçant le sourcil:

—Mais qui vous a donc dit tout cela?

—Mon petit doigt, répliqua Jean le Brun. Et puis un peu de philosophie que j'ai apprise de ci et de là, en courant le monde.

Vous m'avez dit que vous ne veniez pas ici pour la gentille Mirette, et vous êtes incapable de mentir; or, il n'y a dans cette auberge que Mirette, la Pavot, sa mère et les belles chasseresses de la forêt de Benevent. J'avais donc à opter entre maman Pavot et les belles chasseresses... Tableau, mon compagnon, pour un sauvage, vous ne choisissez pas trop mal!

Jean releva sur le page son regard effrayé.

—Vous avez mon secret, murmura-t-il, et pourtant je ne vous l'ai pas confié. Vous avez deviné ma folie! Vous savez, et Dieu seul pourrait dire qui vous a révélé ce mystère, vous savez que moi, le pauvre malheureux, sans fortune et sans nom, j'ai élevé ma pensée jusqu'à madame Blanche d'Armagnac, héritière du duché de Nemours, et cousine de notre seigneur le roi!

Jean le Brun faillit tomber à la renverse. Il repoussa sa coupe pleine et se mit debout.

—Non, de par ma foi, mon camarade! s'écria-t-il en laissant tomber ses deux bras, je veux mourir si j'aurais deviné cela!

La détresse du beau jeune homme augmentait; il regardait son compagnon d'un air d'inquiétude et déjà de colère.

(A Continuer.)

AVIS SPECIAUX.

LE SIROP PERUVIEN est un tonique de fer, préparé spécialement pour fournir au sang les éléments du fer. Sans alcool, sous aucune forme ses effets énergiques ne sont pas suivis d'une réaction correspondante, mais sont permanente, et inculque la vigueur, la force et une nouvelle vie dans chacune des parties du système, établissant une constitution de fer. Il remplace merveilleusement le vin ou l'eau-de-vie, chaque fois qu'un stimulant est demandé. Vendu chez tous les pharmaciens.

SUCCES ÉTONNANT

Il est du devoir de chaque personne qui s'est servi du SIROP ALLEMAND DE BOSCHÉE d'en faire connaître les merveilleuses qualités à leurs amis, pour la guérison de la consommation, de rhumes, croup, asthme, pneumonie, et toutes les maladies de la gorge et des poumons. Personne ne s'en est servi sans avoir ressenti un soulagement immédiat. Trois doses soulagera aucun cas, et nous considérons qu'il est du devoir de chaque pharmacien de le recommander au consommateur mourant et de l'encourager à en essayer au moins une bouteille. 40,000 douzaines de bouteilles ont été vendues l'an dernier et dans chaque cas il a donné satisfaction. Une telle médecine que le Sirop Allemand ne peut être trop connue. Parlez-en à vos pharmaciens. Bouteilles échantillons 10 cents. Bouteilles ordinaires 75 cents.

UNE CARTE.

Toutes les personnes souffrant des erreurs et des indécisions de la jeunesse, de faiblesses nerveuses, de débilité, d'excroissance, etc., j'enverrai un remède qui les guérira, SANS CHARGE EXTRA. Ce remède célèbre a été inventé par un missionnaire de l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse sous enveloppe au Bév. JOSEPH T. INMAN, Station D, Bible House, New-York City. 27 mai 1878 - 6m3fs

Grande Réduction

CHEZ

F. X. LEPAGE
ECONOMISEZ!

En achetant vos

MARCHANDISES

AU

MAGASIN POPULAIRE

Chez

F. X. LEPAGE

No. 53, Rue de la Couronne.

A l'honneur de prévenir le public en général que tous les appartements sont au complet tels que :

Drap Noir tout Laine,
Drap Noir Union,
Serge pour Messieurs,
Tweed pour Habillements,
Chemises Blanches et Couleurs,
Camisoles, Laine et Coton,
Caleçons, Laine et Coton,
Cols et Poignets en Toile.

Ainsi qu'Étoffes à Robes dans les derniers goûts et de toute qualité, Mérinos, Couleur Paramata Cachemire, Alpaça Noir.

— AUSSI —

Un assortiment complet pour le Deuil tel que :

Crêpe Noir,
Merino Noir,
Paramata Noir,
Crêpe Noir,
Serge Noir,
Cachemire Noir,
Fleurs Noires,
Bubans, etc.

— AUSSI —

Flanelle de toute Couleur, Coton, Shirting, Indienne et une foule d'autres articles trop longs à énumérer, qui seront vendus à des prix très-réduits et qui défient toute compétition.

Aussi — Un grand assortiment de Hardes Faites tels que :

Habits,
Vestes,
Pantalons,
En Drap ou en Tweed.

Et aussi un assortiment complet de Valises, Sacs de Voyage de tout genre et de toute qualité.

Une visite est respectueusement demandée

F. X. LEPAGE,

Rue de la Couronne, St. Roch,
Québec, 16 août 1878.

A LOUER.

Un logement très confortable, 7 chambres, au No. 116, rue Richelieu, faubourg St. Jean. Prix modéré.
S'adresser au No. 118, rue Richelieu, ou 105, rue St. Jean, Haute-Ville.
Québec, 8 juin 1878.

Société de Prêts et Placements de Québec.

A PRETER \$30,000

Aux conditions ordinaires de cette Société.

ROBT. LAROCHE,
Sec.-Trés.

Québec, 28 juin 1878.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

1878. 1878.

LIGNE RÉGULIÈRE

DES

Vapeurs pour le Saguenay, Tadoussac,

Cacouna,

Rivière-du-Loup et Malbaie.

A commencer le 21 Juin les Vapeurs de première classe

"SAGUENAY," Capt. M. Lecours.
"UNION," E. Hamond.
"ST. LAWRENCE," Alex. Barras.

Laisser sur le Quai St. André

Le "St. Lawrence" les Lundis et Jendis à 7 heures A. M., pour la Baie des Ha! Ha! arrêtant à la Malbaie, Rivière-du-Loup et Tadoussac.

Le "Saguenay" les Mardis et Vendredis, à 7 heures A. M., pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! arrêtant à la Baie St. Paul, Les Eboulements, Malbaie, Rivière-du-Loup, Tadoussac et L'Anse St. Jean.

"L'Union" les Mercredis et Samedis, à 7 heures A. M., pour la Baie des Ha! Ha! arrêtant à la Malbaie, Rivière-du-Loup et Tadoussac.

Se reliant à Québec avec la Compagnie de Navigation du Richelieu et Ontario; et à la Rivière du Loup avec le Chemin de Fer Intercolonial pour les Provinces Maritimes. Laissez la Rivière-du-Loup: — Pour le Saguenay à 5 heures P. M.; pour Québec, les Mardis, Mercredis, Jendis, Vendredis et Samedis, à 5 heures P. M., et les Dimanches à 7 heures P. M.

Billets et Cabines en vente chez G. Leve, Bureau Général des Billets, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, et au Bureau de la Compagnie. Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY,
Secrétaire.

Québec, 14 juin 1878.

ROBERT MORGAN

No. 28, rue de la Fabrique

Agent et Importateur des Pianos

STEINWAY, CHICKERING ET

HAINES

— AUSSI —

ORGUES CABINET ET HARMONIUMS

Des fabricants les plus en renom.

En outre de ce qui précède, je garde toujours à mon établissement, une variété considérable de Pianos neufs et de seconde main, des meilleurs manufacturiers, que j'offre aux acheteurs aux conditions les plus avantageuses. Ces instruments varient en prix de cinquante piastres et au dessus.

Les rapports intimes et continue que j'ai toujours eu avec ces manufacturiers me permettent d'offrir les instruments ci-dessus, à un taux plus bas, si l'on considère leur supériorité, qu'aucune autre maison à Québec.

J'assure pleine et entière satisfaction aux acheteurs, et si on leur découvre quelques infirmités, je serai prêt à donner un autre instrument en échange, et ce à mes propres frais.

A l'effet de donner l'avantage à chacun de pouvoir acheter, je disposerai de mes instruments sur le

SYSTÈME DE VERSEMENTS.

Ainsi, si vous désirez faire l'acquisition d'un Piano d'une valeur de \$350, avec entente d'en faire le paiement dans un délai de deux ans ou plus, en payant douze piastres et cinquante cents par mois, cet instrument deviendra votre propriété pleine et entière.

Dépôt des Instruments de Musique et Musique en Feuilles de toutes espèces, provenant des marchés Anglais, Français et Américains

Québec, 12 juillet 1878.

Annouces Nouvelles.

Université-Laval—O. Roussel, Ptre. Information demandée—Jahan Buchtar. Avis—Grande Assemblée ce soir. Jeu de Crosse—Alex. H. Woods. Compagnie de la Baie Hudson—John J. Arnton. Acte de faillite de 1875—Alfred Lemieux. Acte de faillite de 1875—W. J. Bickell. Acte de faillite de 1875—F. X. Talbot. Vente à l'Encan de Pianos—Oct. Lemieux & Cie. Nouvelles marchandises d'automne—Glover Fry & Cie.

QUEBEC,

JEUDI, 5 SEPTEMBRE 1878.

FOUILLES.

Nos confrères conservateurs, en peine d'arguments, aiment à fouiller dans le passé et à en tirer quelques opinions libérales tronquées pour en étayer leur fautive cause. Faisons comme eux, et nous trouverons mieux qu'eux.

En 1873, Sir John s'écriait que le rappel du droit sur la farine était un pas dans la bonne direction.

En 1874, M. Tupper combattant le tarif proposé par M. Cartwright, disait : "Je crains que le ministre des finances ne cherche à introduire, par le petit bout, la protection qui apporterait éventuellement la ruine et la désolation aux Provinces Maritimes."

"Que le ministre des finances jette un regard du côté de la République voisine, et il verra que la politique commerciale de ce pays a chassé son pavillon de toutes les mers et a livré à d'autres le commerce du monde."

En 1874, le Leader se réjouissait que la théorie émise de la protection eut reçu si peu de faveur en Parlement ; et la Gazette, de Montréal, écrivait :

"Que les hommes sages qui gouvernent la Confédération, conduisent le vaisseau de l'Etat autant que possible d'après le plan du libre-échange, et nous n'aurons aucune inquiétude sur sa sûreté !"

En 1873, M. Thos. White faisait adopter par la Chambre de Commerce une résolution dans laquelle on se déclarait satisfait du tarif existant, et on exprimait le désir qu'aucun changement ne fût apporté au tarif que dans le cas où il serait d'absolue nécessité d'accroître le revenu.

Les grands apôtres de la protection feraient bien de se mirer dans leurs opinions libre-échangistes d'autrefois, pour y corriger ce qu'a de trop échelonné leur attitude protectionniste d'aujourd'hui.

Dans ses fouilles, notre confrère de l'Eclairer a pénétré jusqu'en 1851 et en a rapporté de curieux et intéressants renseignements. A cette époque, une loi défendait les processions orangistes. On en proposa le rappel, et les plus grands catholiques du temps, M. J. C. Taché en tête, votèrent en faveur de ce rappel. Voici par quelles considérations M. Taché justifiait son vote et celui de ses amis, dans sa correspondance parlementaire :

"La Chambre, disait-il, s'est ajournée, hier soir, faute de quorum, dans le moment où on s'occupait du rappel du bill pour prévenir les processions de parti. C'est M. Boulton qui s'est chargé de cette mesure à la demande des orangistes contre qui cette loi avait été dirigée. La loi n'a guère empêché les processions orangistes dans les localités où ils se sont unis en nombre suffisant pour résister à la loi. D'ailleurs, sous les circonstances actuelles, dans un temps, où cet esprit diabolique de haine entre catholiques et anglicans semble céder à des idées plus dignes d'hommes et de chrétiens, il serait peut-être bon en effet de rappeler la loi qui les concerne spécialement. Dans leurs idées, ils se croient tyrannisés, et les laisser tranquilles serait peut-être faire ce qui le plus efficacement empêchera à l'avenir ces processions, dont l'esprit n'est certes rien moins que digne d'hommes et de créatures."

Voici maintenant un extrait des votes et délibérations du 18 août 1851 :

"L'ordre du jour, pour la troisième

lecture du bill grossoyé pour abroger l'acte 7 Vic., Chap. 6 intitulé : "acte pour réprimer les processions de parti dans certains cas" étant lu ; M. Boulton, de Toronto, a proposé, secondé par l'Hon. John A. Macdonald, et la question ayant été mise, que le bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour.—Amstrong, Badgley, Boulton, De Norfolk, Boulton [de Toronto], Cameron, CARTIER, Cayley, CHABOT, CHAUVÉAU, Christie, solliciteur général DRUMMOND, DUCHESNAY, Hall, Holmes, Laterrrière, Laurin, Letellier, Lyon, Macdonald [Kingston], Mackenzie, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Mayers, Morrison, Robinson, Sanborn, Scott, Seymour, Sherwood [de Brokville], Sherwood [de Toronto], Smith [de Durham], Smith [de Frontenac], Smith [de Wentworth], Stevenson, TACHÉ et Wilson.—38.

Contre.—Bell, Bouthillier, Burritt, Dumas, Fergusson, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Lacoste, le procureur général Lafontaine, Lemieux, Méthot, Polette, Richard et Viger.—16.

A la suite de ce vote, M. Taché écrivait :

"La mesure, dit-il, pour le rappel des lois qui défendent les processions de partis, a subi sa troisième lecture et deviendra loi. Ce n'est pas sur le principe que la loi est violée en bien des cas, que la grande majorité de la chambre a voté en faveur du bill dont il est question, car, s'il fallait rappeler toutes les lois qu'on trouve le moyen de violer, nulle loi ne resterait sur nos tables. Le but de la majorité des membres de la Chambre, en votant pour cette mesure, a été de faire disparaître l'excitation. Si les partisans du rappel de cette loi sont sincères (et il y a lieu de croire qu'ils le sont), rien n'est plus propre à faire cesser les processions de partis et surtout celles des orangistes."

Ces édifiants souvenirs fermeront la bouche, il faut l'espérer, aux gens qui se scandalisaient de l'attitude prise en Chambre sur cette question par MM. Joly et Langelier, qui, à trente ans de distance, se trouvent à tomber d'accord avec les idoles que vénère le parti conservateur en politique et en religion. Quand le fondateur du Courrier du Canada, M. J. C. Taché, a prononcé, son rédacteur actuel, M. Vallée, peut se taire sans engager sa délicate conscience.

BULLETIN ELECTORAL.

COMTÉ DE PORTNEUF.

M. Vallée, à qui le Dr. de St. Georges donne le titre de gros canon du parti conservateur, ne fait pas même l'effet d'un pétard. Si c'est la plus grosse pièce d'artillerie du parti, que sont donc les autres ?

Avant-hier soir, il y avait grande réunion d'électeurs à Ste. Jeanne de Neuville, à la résidence de M. Beaudry. Il y avait bien de cinq à six cents électeurs. L'assemblée a été très paisible.

M. Vallée a paru le premier sur l'estrade et a répété les accusations mensongères que le Canadien et le Courrier du Canada ressassent depuis des mois contre le gouvernement fédéral : job des rails, contrats du Pacifique, scandales introduits dans l'arsenal des orateurs toriques pour leur permettre de faire plus ou moins bonne contenance sur les hustings, lors des élections. M. Vallée avait réservé pour la fin le grand cheval de bataille du parti tory aujourd'hui : la protection. Avec son système, plus de misère pour les cultivateurs ; tout poussera sans culture et se vendra sur champ. Ce sera l'âge d'or, et cet âge là arrivera à l'avènement des toriques au pouvoir.

Il a prouvé qu'il ne pouvait rien prouver et qu'il ne connaît pas un traitre mot de la question.

Le Dr. de St. George n'a pas eu de peine à démolir tout l'échafaudage théorique érigé par son adversaire à propos du tarif et de démontrer l'absurdité de ses avancées.

Beaux diseurs, petits faiseurs que ces toriques. Il serait à souhaiter que, pour un moment, les conservateurs revinssent au pouvoir ; ceux qui les auraient soutenus, s'apercevraient alors que le cri de protection dans leur bouche n'était qu'un leurre et qu'ils n'auraient pas plus de protection qu'ils n'en avaient en 1872, alors que les conservateurs étaient encore au pouvoir.

L'assemblée a fait une réception très enthousiaste au Dr. de St. Georges, et lorsqu'il a eu terminé son discours, lui a donné plusieurs hourras frénétiques.

Nous allons oublier un détail important et intéressant : c'est qu'à l'arrivée du train à la station, il y avait

foule d'amis du Dr. de St. Georges : au nom de la paroisse, M. Gingras a présenté une adresse de bienvenue au Dr. de St. Georges qui y a répondu en termes heureux.

Hier soir, le Dr. de St. Georges a dû rencontrer M. Vallée à St. Basile.

Dimanche prochain, rencontre entre les deux candidats à St. Augustin après la messe, et à la Pointe-aux-Trembles après les vêpres.

COMTÉ DE QUÉBEC.

La lutte se poursuit avec ardeur dans ce comté. M. Caron avait pris, par une active cabale, les devants sur l'hon. M. Thibaudeau ; mais aujourd'hui tous les fruits de ce travail préliminaire disparaissent, à mesure que le candidat libéral et ses amis complètent la tournée du comté. La popularité du candidat conservateur est une popularité de serre-chaude, qui se fane en plein air ; elle est déjà fanée et sera tout à fait desséchée le 17 septembre au soir.

Il y aura, demain à quatre heures, une grande assemblée à Charlesbourg, près de chez M. J. B. Martel. M. Caron a été invité à y assister et l'hon. M. Laurier y prendra la parole.

COMTÉ DE MONTMORENCY.

Dimanche, il y a eu rencontre des trois candidats, à St. Joachim. Un certain nombre d'individus du Château-Richer ayant voulu y faire la loi, ont été rossés d'importance. Les gens des deux partis se sont unis pour faire justice aux intrus. Il faut espérer que la leçon profitera et que ce sera la dernière tentative faite dans le comté pour nuire à la libre discussion.

M. Langlois a pris la parole à plusieurs reprises et son succès a été complet. Quant à M. MacKay, il a de nouveau répudié l'école Langevin-Tarte.

COMTÉ DE BEAUCE.

Il y a grande assemblée aujourd'hui à la Beauce. Les hons. MM. Laurier et Langelier y porteront la parole.

INFORMATIONS.

—Le Canadien annonce que le candidat conservateur à Témiscouata, est le Dr. Grandbois, de la Rivière-du-Loup.

—M. Palmer, candidat tory à St. Jean, a déclaré l'autre jour que celui qui proposerait un droit sur la farine ne saurait mériter le titre d'homme d'Etat. Quelqu'un lui a crié dans la foule : Et votre chef, Sir John, qui l'a juré ? M. Palmer a passé, sans répondre, à autre chose.

—Le lunch donné par les libéraux et réformistes de Montréal aux membres du cabinet provincial, les hons. MM. Joly, Marchand et Ross, a eu grand succès. D'après les dépêches de ce matin, les hons. MM. Joly et Ross ont fait des discours à l'emporte-pièce.

Nous empruntons au Star les renseignements suivants sur cette démonstration :

Les amis de l'hon. M. Joly ont profité de sa présence à Montréal et de celle de quelques autres membres du cabinet provincial, à propos du règlement de l'imbroglio McDonald, pour leur offrir un lunch impromptu au City Club.

Il y avait de soixante à quatre-vingts convives présents ; bon nombre d'amis, retenus par leurs affaires, ont dû s'excuser de ne pouvoir assister au lunch.

Le président du dîner a été l'hon. M. Holton ; à sa droite figuraient les hons. MM. Joly et Marchand, et à sa gauche les hons. MM. Ross et R. Thibaudeau.

Parmi les convives on remarquait MM. J. S. C. Wurtzle, C. R., M. P. P., Thos. Cramp et P. A. Fauteux qui étaient comme croupiers ; MM. R. X. Shang, M. P. P., C. O. Perraault, F. X. Archambault, R. Préfontaine, Wm. Darling, etc.

Le président porta les toasts officiels à la Reine, au Gouverneur-Général, toasts qui ont été bus avec enthousiasme avec la chanson, For her's a jolly good fellow ; au Lieutenant-Gouverneur de la province, toast qui a été accueilli avec autant d'enthousiasme.

Puis vint le toast de circonstance : A nos hôtes, les membres du cabinet provincial, l'hon. M. Joly, etc.

Ce fut un feu roulant d'applaudissements, de vivats, pendant quelques minutes, et lorsque l'hon. M. Joly se leva, les applaudissements et les vivats redoublèrent.

L'Hon. Premier ministre parla en anglais, puis en français.

Mais, dit le Star, il était réservé, à l'hon. M. Ross d'avoir le succès du jour. Dans un di cours plein de sel et d'humour, l'hon. Procureur-Général a passé en revue la situation politique ; il a été peut-être encore plus heureux en français.

Il y a eu ensuite nombre de toasts et de discours. La démonstration a eu grand succès.

—L'assemblée tenue à la Présentation, comté de St. Hyacinthe, a été un grand succès pour le candidat libéral, M. Mercier. La discussion s'est faite entre MM. Mercier, Laurier, Joly et Poirier, d'un côté, et MM. Tellier, Oumier, Mousseau et Chapleau, de l'autre.

—Quatre candidats sont sur les rangs à Montcalm : M. Dugas, député sortant, le Dr. Brouillet, MM. L. U. Fontaine, ex-magistrat stipendiaire, et J. B. Deslongchamps.

TELEGRAPHIE GENERALE

Londres, 4.—A un banquet donné à Lancaster ce soir, et auquel le marquis de Hartington assistait, il était rumeur que le Parlement, devait être dissous dans trois semaines, vu qu'il est plus avantageux pour le gouvernement que la votation se fasse sur les anciennes que sur les nouvelles listes d'électeurs.

Un correspondant à Constantinople écrit qu'il a appris de bonne source que la France et l'Italie ont conjointement averti la Porte qu'elles ne permettront pas de bombardement de la côte de la Grèce, dans l'éventualité d'une guerre entre la Grèce et la Turquie.

Une dépêche d'Athènes recue à Vienne mande que les troupes turques commettent des empiètements sur le territoire grec.

On dément la rumeur du mariage du Roi Alphonse avec la sœur de la Reine Mercédès.

Paris, 4.—Foule immense aujourd'hui au service anniversaire de M. Thiers, à la Cathédrale Notre-Dame. Huit mille personnes ont pu être admises dans l'Eglise, il en est resté un nombre considérable au dehors. Il n'y a eu ni confusion, ni désordre. Après le service, Madame Thiers s'est rendue au cimetière du Père Lachaise, pour prier sur la tombe du grand citoyen ; la foule a encombré la tombe de fleurs.

Le Congrès International des Poids et Mesures a unanimement adopté une résolution aujourd'hui pour déplorer le fait que l'Angleterre, la Russie et les Etats-Unis n'aient pas encore adopté le système métrique. Les délégués anglais et américains ont décidé ensuite de demander à leurs gouvernements respectifs de nommer une commission mixte pour étudier la question.

Matillon, greffier en chef de la Marine sous la Commune, qui s'est livré aux autorités pour subir son procès, a été condamné à l'emprisonnement aux travaux forcés pour la vie.

Le marquis de Salisbury est ici et a eu une entrevue avec M. Waddington, ministre des affaires étrangères. Ils se rencontreront de nouveau pour discuter les affaires d'Egypte.

Midhat Pacha, qui deviendrait, dit-on, Gouverneur-Général de l'Asie Mineure, est attendu ce soir ici ; il aura une entrevue demain avec Salisbury et Waddington, puis se rendra à Varzin et Vienne pour voir Bismark et Andrassy.

Le gérant du journal le Pays, organe bonapartiste, dont Paul de Cassagnac est rédacteur, a été cité à comparaître devant le tribunal de la police correctionnelle, pour avoir insulté le Président McMahon.

SOCIÉTÉ ST. JEAN-BAPTISTE DE ST. SAUVEUR DE QUÉBEC.

Une assemblée générale de la Société St. Jean-Baptiste de St. Sauveur de Québec a été tenue, conformément au règlement, le 1er dimanche de septembre 1878, à l'issue de la grand-messe. Après la lecture du procès-verbal, etc., etc., on procéda au choix des officiers pour l'année 1878-79.

Les messieurs dont les noms suivent furent élus pour l'année courante :

- Jonas Gosselin, Président. Guill. Jolicoeur, Vice-Président. J. B. Caouette, Secrétaire. Joseph Verrette, Assit.-Secrétaire. Alphonse Dion, Trésorier. Victor Parent, Assit.-Trésorier. Hector Pageau, Com.-Ordonnateur. Flavien Plamondon, Assit.-Com.-Ord. Delphis Breton, Capt. G. d'Honneur. Dr. Chs. Gingras et P. Groux, Auditeurs.

Jean Groux, Elzéar Fiset, J. B. Lapointe et J. B. Auclair, Percepteurs.

Membres du Comité de Régie : MM. George Pâquet, Dr. Michel Fiset, Paul Couture, Ed. Dolbec, Marcel Rochette, J. H. Patry, Elzéar Larcher, Jean Denis et N. Dion, jnr.

Il fut ensuite proposé par M. Jean Denis, seconde par M. Elzéar Larcher, que des remerciements soient votés aux anciens officiers pour la manière habile avec laquelle ils ont rempli leurs charges respectives. Adopté.

Gouverneur-Général, Lord Dufferin, avant son départ du Canada. La chose est remise à une autre séance.

Proposé par M. N. Dion, secondé par M. J. B. Auclair, que la séance s'ajourne sine die. Adopté.

J. B. CAOINETTE, Secrétaire.

AVIS.

Il y aura demain soir, vendredi, 6, à 7.30 heures, assemblée des amis de M. L. H. Fréchette, à l'Anse Hadlow, chez M. Will. Roberge.

A TRAVERS LA VILLE.

DE RETOUR. — Son Excellence le Lt. Gouverneur, accompagné de l'Hon. M. Starnes, est revenu hier soir de sa promenade au Saguenay.

Dimanche après vêpres, le Maire et les principaux citoyens de Chicoutimi ont présenté une adresse flatteuse à Son Excellence. Après cette cérémonie, Mgr. Racine, accompagné de son secrétaire, est allé rendre visite au Lt. Gouverneur et a invité Son Excellence au palais épiscopal.

La réception faite au Lt. Gouverneur a été des plus flatteuses.

PORTE ST. JEAN.—Les réparations des murs en dehors de la Porte sont terminées.

HUITRES.—Le délicieux mollusque a commencé à faire son apparition à Québec cette semaine. Il en arrivera un second chargement samedi.

SIGNALEMENT. — La police riveraine rapporte que le malheureux matelot du Princess Alexandra qui s'est noyé à Sillery, et dont on n'a pas encore retrouvé le corps, se nomme William Christie. Il était âgé de 30 ans et portait des habits de drap foncé.

COUR DU RECORDER.—Pierre Nadeau, trouvé cuvant son vin sur le trottoir, \$20 ou 1 mois de prison.

Trois charretiers, sont condamnés à 25 cents d'amende et aux frais ou à 8 jours de prison pour avoir laissé leurs voitures.

COUR DE POLICE. — La plainte de François Jolin contre James Buckley, pour assaut et batterie, est remise pour audition à 2 hs. p. m.

Catherine Shehyn donnée en charge par l'Hon. John Hearn pour vol de clous, plaide coupable et est condamnée à 24 heures de prison.

Un warrant pour la paix et un autre pour assaut et batterie ont été émanés.

Christian Belleau donne caution de comparaître samedi prochain pour répondre à l'accusation d'assaut et batterie portée contre lui par Edouard Montreuil.

POUR LE SAGUENAY.—Le vapeur Saguenay, capt. Lecours, laissera le quai St. André, demain à 7 heures A. M. pour la Baie des Ha! Ha! et Chicoutimi, en arrêtant à la Baie St. Paul, aux Eboulements, à la Malbaie, à la Rivière-du-Loup, à Tadoussac et à l'Anse St. Jean, aller et retour.

FAITS DIVERS.

EN RETRAITE.—On nous apprend que le Rév. M. Saxe, l'estimé curé de St. Romuald d'Echemin, va se retirer du ministère.

On nous apprend que son successeur serait le Rév. M. Ganveau, curé de Ste. Anne, côte Beaupré, mais ce n'est là qu'une rumeur.

Dans le cas où le curé de Ste. Anne succéderait au Rév. M. Saxe, on nous dit que la desserte de la paroisse de Ste. Anne serait confiée à un ordre religieux, aux dominicains.

LE FEU A BEAUPORT.—Le feu qui a eu lieu à Beaufort l'autre soir, est l'œuvre d'un incendiaire.

Lundi soir, entre 8 et 9 heures, on remarqua de la fumée qui sortait d'un vieux cellier. On alla voir et on éteignit le feu. M. Ryland retourna peu après à la maison et découvrit de nouveau des flammes ; une seconde fois, il les éteignit.

Une heure plus tard, il fit la visite de la maison et en entrant dans la chambre conduisant au cellier, il crut entendre le bruit de pas ; mais au même instant un madrier tomba sur son fanal et l'éteignit en le jetant lui-même par terre. M. Ryland sortit pour appeler au secours et chercher des armes à feu, puis revint faire la visite de la maison. Trouvant tout en ordre, il s'en alla se coucher.

A 3 heures du matin, la maison était en flammes.

La perte s'élève à environ \$500.

ACCIDENT.—Mardi soir, l'express de l'Intercolonial qui montait, entra en gare à la Rivière du Loup, lorsque une aiguille mal dirigée, le fit passer à côté de la voie. Il y a eu des dommages aux

chairs Pullman, des bagages et du fret, et un M. Bell s'est blessé à une main.

Il a fallu deux heures pour remettre le train en bon ordre et sur la voie.

L'AFFAIRE GUENETTE.—Nous disions l'autre jour à propos de la découverte du cadavre de Guenette sur la voie du Grand Tronc, à St. Henri de Lauzon, que l'on soupçonnait un meurtre.

Il y a eu enquête, et il a été démontré en toute évidence que le malheureux Guenette est tombé sous le couteau d'un assassin et que son cadavre a été traîné sur la voie, afin de faire croire à un accident. Mais si l'enquête a constaté le crime, elle n'a pas mis les autorités sur la trace du ou des assassins.

Le Dr. St. Clair et le Dr. Collet, de St. Henri, ont tous deux fait l'autopsie, et tous deux aussi ont déclaré que Guenette avait été assassiné avant que le train lui eût coupé la tête.

Le cadavre porte un coup d'un instrument tranchant à la tempe et au cœur.

Le conducteur du train dit qu'il n'a pas constaté chez Guenette, aussitôt que le train lui a eu passé sur le corps, des palpitations musculaires nerveuses, comme c'est le cas chez les individus qui sont tués violemment. Le corps était presque froid, lorsqu'il l'a trouvé.

Il a été aussi prouvé à l'enquête que le défunt était parfaitement sobre la dernière fois qu'on l'a vu. On a trouvé sur lui une pièce de trente sous, une torquette de tabac et un livre de prière. Son sac à tabac a été retrouvé à 117 pieds du cadavre dans un champ de patates.

Le jury a rendu un verdict de meurtre contre une ou des personnes inconnues.

Les restes mortels de Guenette ont été inhumés ce matin à St. Henri.

A LA GROSSE ISLE.—Le feu à la grosse Isle dont nous parlions hier, a détruit des hangars et l'hôpital de la Quarantaine, ainsi que des couvertures de laine et d'autres effets.

LA FIÈVRE JAUNE.—Toujours la même lugubre histoire : la fièvre continue ses ravages.

A Memphis, l'atmosphère est empestée par l'odeur des cadavres. On a trouvé les cadavres de quatre hommes dans la rue hier.

On a trouvé hier à Memphis dans le bas d'une maison le cadavre d'une jeune femme de couleur ; elle avait sur elle un jeune enfant encore à la mamelle.

L'application de la glace sur les reins et les poignets des malades a eu bon effet dans plusieurs cas, à la Nouvelle-Orléans ; ici il y a 12,000 malades, et à Vicksburg, 2,000 ; les médecins sont sur les dents. A Nashville on se propose de faire brûler de la poudre pour assouvir l'atmosphère.

A Holly Springs, Missouri, grande est la désolation.

A la Nouvelle-Orléans, à Memphis, des familles entières ont disparu, et leurs maisons sont désertes.

LE SINISTRE DU PRINCESS ALICE.—Le *Princess Alice* qui vient d'aller au fond avec quelques centaines de personnes, revenait d'une excursion de plaisir de Gravesend à Londres. C'était l'un des plus gros bateaux de la "London Steamboat Company." Il avait laissé Londres mardi matin à 11 heures pour Gravesend et Sheerness. Il faisait beau temps, et nombre de gens séduits par la perspective de faire une agréable excursion, s'étaient embarqués.

Un peu après 6 heures du soir, le bateau repartait pour Londres. Il se trouvait en vue de l'arsenal Royal à Woolwich vers huit heures.

Le *Byrell Castle* approchait alors. Les deux bateaux se trouvèrent dans le milieu du courant, au large de l'usine à gaz de Londres à Reekton et au-dessous du jardin de Woolwich Nord, à peu près à l'endroit où en lieu il y a dix ans la désastreuse collision entre le *Motis* et le *Wentworth*.

Tout ce que l'on sait, c'est qu'au milieu de l'épouvante des passagers le *Byrell Castle* bateau à hélice, vint donner dans le flanc du *Princess Alice*. Le choc fut terrible, et le spectacle indescriptible. Il y avait une douzaine de bouées de sauvetage à bord et quelques chaloupes suspendues à des treuils.

Même si on eut pu les descendre, elles n'auraient que fort peu servi. Cinq minutes après, le *Princess Alice* sombrait. Quelques petites embarcations accoururent sur le théâtre du sinistre ; un autre bateau de la *London Steamboat Company* arriva au secours des malheureux, mais la nuit tombait et il y avait des centaines de gens qui se noyaient ; on peut fort difficilement s'imaginer la scène pendant quelques instants.

On croit qu'il n'y a pas plus de 150 passagers sur 800 qui se soient sauvés. Avant la collision, du bord de chaque bateau, on se cria : Otez-vous du chemin ! Il y a eu probablement malentendu de part et d'autre.

PLUIE DE POISSONS.—Le *Record*, de Chico (Californie) appelle l'attention du monde scientifique sur le fait que dans l'après-midi du 20 août il est tombé en cette localité une averse de poissons longs de 1 à 3 pouces et appartenant à beaucoup de variétés, principalement perches et dactyloptères, *calgo* poissons volants. Cet orage nouveau s'est étendu sur une circonférence de 3 acres environ. Les villageois ont délibéré séance tenante sur la grand-place, et l'opinion qui a rallié le plus de suffrages est qu'une bande de pélicans émigrants avait sans doute passé au-dessus de Chico, et que ces oiseaux, s'étant bien reposés avant d'entreprendre le voyage, avaient eu simultanément des indigestions et rendu à la terre ce qui appartenait à la mer. Mais cette hypothèse est inadmissible, ajoute le *Record*, attendu que tous les habitants du village ont exploré les airs des yeux—quelques-uns avaient même des lunettes—et que pendant tout le temps que les nez sont restés levés personne n'a vu un seul pélican.

UN DINER PLEIN D'ÉMOTION.

Il y a bien des années, lorsque j'étais encore étudiant en droit, je passais l'été dans un charmant village de M....., au bord d'une de nos plus grandes rivières. L'espoir de rétablir ma santé, ébranlé par des veilles studieuses, m'avait fait choisir cette résidence. Au nombre des connaissances accidentelles que j'avais faites, je dois citer celle d'un monsieur du voisinage, que je désignerai par l'initiale de son nom, J.... Cet individu, d'un âge mûr, un peu corpulent, à l'aspect grave, aux manières distinguées, était célibataire. Sa réputation de tranquillité le faisait respecter de tous.

Il y avait déjà quelque temps que je demeurais dans cet endroit, j'étais en termes assez intimes avec les visiteurs que la belle saison amenait, lorsqu'une rumeur des plus extraordinaires éclata tout à coup et mit en alerte les faiseurs de commérages. D'après ce bruit, il résultait ni plus ni moins que le grave M. J.... avait été vu, à une heure très matinale, dans un endroit voisin de la rivière, pirouettant et gambadant de la manière la plus inexplicable, et terminant cette bourrée d'un nouveau genre, par une danse qui ressemblait à celle des habitants de la terre des Papous. Chacun, naturellement, donna un commentaire particulier sur cet événement. L'un prétendait que M. J.... avait éprouvé une secousse en revenant, dans un état de légère ivresse, d'un dîner offert par un capitaine en demi-solde. L'autre soutenait qu'il prenait un exercice rendu nécessaire par l'obligation de rester tout le jour dans un bureau. Un troisième expliquait ce mystère en prétendant que, considérant le caractère de l'individu et d'autres circonstances, il fallait regarder M. J.... comme atteint de folie. Laquelle de ces explications était la bonne, la suite le démontrera.

Un jour ou deux après, je causais sur le débarcadère avec le capitaine d'un petit vapeur local qui venait d'arriver, lorsque M. J.... vint à moi, et me prenant chaleureusement la main, s'informa d'un air troublé et exalté de ma santé. Comme je l'ai dit précédemment, je ne le connaissais guère que de vue. Je me sentis surpris et gêné de son abord. Il ne remarqua pas ce qui se passait en moi, mais se mettant à parler vivement, d'une manière incohérente, et d'une façon qui n'admettait pas de refus, il m'invita à dîner chez lui. En vain je prétextai une invitation précédente ; en vain je le priai de me permettre seulement de courir chez moi pour changer de vêtements ; M. J.... ne voulut accepter aucune excuse ; me tenant fortement par le bras, il m'entraîna dans la direction de sa maison. Arrivé chez lui, il me poussa dans le salon, et ordonna à la domestique de servir de suite. Se tournant ensuite vers moi, il commença par m'annoncer à voix basse et d'un air mystérieux que depuis quelque temps il était favorisé de visions et de révélations d'une nature merveilleuse ; que le médium de ces révélations était une personne nommée Orion, bien connue des mythologues. M. J.... continua en racontant les exploits aquatiques qu'il avait accomplis sur le dos d'un dauphin. Il m'apprit, en outre, la manière que ce médium lui avait indiquée pour se sauver, lui et ses amis, d'une calamité terrible. "Mais, ajouta-t-il en me regardant fixement, il y a une condition nécessaire avant que ce pouvoir puisse s'exercer avec effet ; il faut que je fasse un sacrifice, il faut que je verse le sang pour être purifié, et rendu apte à ma haute mission."

J'acquiesçai la conviction que j'étais en présence d'un fou furieux, et pour que le lecteur puisse apprécier la position dans laquelle je me trouvais, j'ajouterai que la maison, sans être éloignée des

autres habitations, était séparée du village par les grands arbres qui l'entouraient ; et que la seule personne qui se trouvât dans la maison, outre le lou et moi, était la domestique. Tandis que j'étais occupé à détailler intérieurement les divagations d'un esprit troublé, la domestique apporta le dîner, avec des marques évidentes de crainte et d'effroi, ce qui ne me rassura pas beaucoup. Elle déposa les mets sur la table, et se retira en hâte.

Je n'avais aucun appétit car je craignais qu'il ne vint à l'esprit du malheureux fou de me faire du mal ; en même temps je calculais sur la probabilité de l'arrivée d'un secours quelconque, et me demandant avec angoisse comment tout cela finirait, je ne pouvais avaler une bouchée ? Mon hôte était tellement absorbé dans ses pensées, qu'il ne remarqua même pas le peu d'honneur que je fis au repas ; avec une volubilité étonnante et d'un ton majestueusement convaincu, il se vanta de faire toutes sortes d'exploits impossibles :

—Ah ! Monsieur, me disait-il, vous ne pourriez vous faire une idée des êtres glorieux qui me favorisent de leurs visites. Entourés d'une atmosphère de délicieuse musique, ils sont d'une essence éthérée, et chacun de leurs gestes renferme la poésie du mouvement, la volupté de l'harmonie.

Et comme pour me donner une reproduction de ses rêves enchanteurs, M. J.... se mit tout à coup à figurer une sorte de danse grotesque, tout en sifflant un air populaire. Il cessa son mouvement perpétuel, et bredouilla que "le moment était arrivé." Il s'élança dans le petit cabinet qui s'ouvrait sur la salle à manger et lui servait de chambre à coucher.

Concevez mon effroi, lorsque j'entendis M. J.... remuer ce qui me parut être une troussée de rasoirs ! Désespéré à l'idée que dans l'état de son esprit il avait en sa possession de tels instruments, je m'élançai sur ses pas, et me souvenant qu'il m'avait parlé de lettres à écrire, je lui suggérai que le bureau de poste serait fermé. Profitant alors de la nouvelle direction imprimée à ses idées, je glissai furtivement les rasoirs dans ma poche. J'avais entendu parler du pouvoir de l'œil humain sur le maniaque. Je tentai l'expérience. Malheureusement tout essai de captiver son regard fut inutile. Ma vue devait traverser l'épaisseur d'une très peu impressionnable paire de lunettes, qui m'étaient tout espoir de produire sur le malheureux la moindre sensation. O bonheur ! Au moment où je me regardais comme perdu, la Providence m'envoya un secours : un coup très distinct, frappé à la porte, et suivi, lorsque la domestique ouvrit, de la demande formulée par la voix bien connue du docteur S....

—Conduisez-moi près de votre maître.

Et presque aussitôt, je vis apparaître le docteur suivi de trois solides gailards.

Il était curieux d'observer l'effet de cette apparition sur l'infortuné maniaque. S'avançant vers le docteur d'un air de froide hauteur, mitigé par un ton de politesse parfaite :

—Puis-je demander ce qui me procure l'honneur de votre visite ? Je ne me souviens d'aucune invitation, et...

—Non, Monsieur, répliqua le docteur S.... l'interrompant brusquement, et décidé à mener les choses rondement. Je suis venu ici par une autorité supérieure à la vôtre. Mais asseyez-vous, et montrez-moi votre langue.

Après un peu d'hésitation, le fier maître de M. J.... le quitta. Il se laissa tomber dans un fauteuil, avec l'air malheureux d'un enfant grognon. Il obéit passivement aux ordres du docteur S.... aussi longtemps que celui-ci fut présent. J'appris cependant plus tard qu'il fallut quatre hommes pour le déshabiller et lui mettre la camisole de force.

L'arrivée de l'homme de l'art et de sa petite armée étant le signal de ma délivrance, je n'abuserai pas de la patience du lecteur. J'ajouterai seulement que le lendemain le malade fut mis en voiture, sous une surveillance spéciale, et conduit dans une maison de santé. Les circonstances de cet événement, telles que je viens de les dire, sont ineffaçablement gravées dans ma mémoire, et j'ai l'espoir qu'il ne m'arrivera jamais plus d'assister à un dîner au milieu de pareilles émotions.

Québec, 5 septembre 1878.

Montant perçu aux Donations, le 4 du courant, dans le Port de Québec, \$3,176.33.

MARCHE MONÉTAIRE,

New-York, 10 hs., 5 septembre 1878

Or, # ; Exchange Sterling, 83 1/2 ; Greenbacks, 98

E. C. BARROW, Courtier.

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL,

4 septembre 1878.

Fleur—Recettes 2,525 quarts. Supérieur

Extra 4.80 à 5.00 ; Extra Superfine 4.75 à 4.80 ; Fancy 4.75 à 4.80 ; Extra du Printemps 4.70 à 4.75 ; Superfine 4.40 à 4.50 ; Forte de Boulangers 5.00 à 5.25 ; Fine 3.40 à 3.55 ; Middlings 3.15 à 3.25 ; Recoupees 2.90 à 3.00 ; Sacs Ontario 2.35 ; Sacs de la Cité (déliuré) 2.50.

RECETTES.—Blé, 80,493 mts ; Blé-d'inde, 30,946 mts ; Pois, 85 mts ; Avoine, 238 mts ; Fleur, 2,525 qrts ; Alcalis, 46 qrts ; Beurre, 1,035 timnettes ; Lard, 23 quarts ; Fromage, 4,595 meules ; Saindoux, 7 seaux.

Naissance.

Le premier du courant, Madame Philippe Paradis, de Matane, une fille.

Marriage.

A Montréal, le 3 courant, à l'Eglise St. Jacques, par le Révérend Messire Sentenne, Frs. Olivier Binfort, écrivain, Avocat, à Mlle. Albina Pominville.

DECEAS.

A La Prairie, le 3 courant, Mademoiselle Héloïse Bachand, fille aînée de l'Honorable Pierre Bachand, Trésorier de la Province.

Annonces Nouvelles.

A V I S.

Il y aura CE SOIR,

LE 5 DU COURANT, CHEZ

M. William Munroe,

ANSE NEW-LONDON,

Une Assemblée des Partisans

DE

L'Hon. Isidore Thibaudeau.

Les Hons. I. Thibaudeau, D. A. Ross, et MM. C. Langelier, R. J. Bradley, P. C. Murphy et autres prendront la parole.

Par ordre du Président.

Québec, 5 septembre 1878.

UNIVERSITE-LAVAL.

La rentrée des Facultés aura lieu MERcredi, le 11 courant. Les pensionnaires rentrent la veille.

O. ROUSSEL, F.TRE., Sec. U.-L. Québec, 5 septembre 1878—3f

INFORMATION DEMANDÉE.

Le soussigné, il y a deux mois ou plus, envoi, laissait dans un magasin de cette ville, DEUX GRADINS POUR BOUQUETS, en fil de fer, peints en vert. L'un de ces Gradins repose sur trois pattes, ornées de roulettes, et l'autre repose sur quatre pattes, sans roulettes. La personne chez qui ils ont été laissés, voudra bien avoir l'obligeance de venir donner son nom au bureau de *L'Événement*.

JOHAN BUCHTAR.

Québec, 5 septembre 1878 2fp

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Et ses Amendements.

Dans l'affaire de

HILAIRE TURGEON, de Lévis,

Failli.

Le soussigné vendra la propriété suivante telle que ci-dessous mentionnée :

Un terrain sis et situé en la ville de Lévis, au côté sud de la rue St. Laurent, mesurant vingt-huit pieds de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis la dite rue St. Laurent au Cap ; borné en front par la dite rue, en arrière par le Cap, d'un côté aux représentants de John Cassidy, et d'autre côté à un terrain appartenant à la Québec Warehouse Company, avec une bâtisse à deux étages dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'Eglise de la paroisse de Notre-Dame, dans la ville de Lévis, LUNDI, le NEUVIEME jour de SEPTEMBRE prochain (1878), à ONZE heures de l'avant-midi.

ALFRED LEMIEUX, Syndic.

Québec, 5 septembre 1878—2f

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Et ses Amendements.

Dans l'affaire de

C. EOPHAS FOULNIER, Voiturier et Commergant du Village de l'Islet,

Failli.

Un bref de saisie arrêté émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans le Village de Montmagny, le TRENTIEME jour de SEPTEMBRE courant, à DIX heures du matin, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un Syndic s'ils le jugent à propos.

Montmagny, ce 4 septembre 1878.

F. X. TALBOT, Syndic Officiel.

5 septembre 1878—1f

Annonces Nouvelles.

COMPAGNIE DE LA BAIE HUDSON.

VENTE ANNUELLE D'AUTOMNE

DE

PEAUX de BUFFLES

Cette vente aura lieu à L'ENTREPOIT DE PEAUX, 46, rue St. Pierre, Montréal,

JEUDI, 12 SEPTEMBRE

Environ

10,000 PEAUX

de toutes qualités seront vendues.

Conditions libérales.

On pourra examiner les Peaux et obtenir des Catalogues le et après le 10 du courant, au Bureau de la Compagnie, No. 5, rue St. Pierre, ou de l'Encanteur.

Vente à ONZE heures.

JOHN J. ARNTON,

Encanteur.

5 septembre 1878.

JEU DE CROSSE.

GRANDE PARTIE DE CROSSE

ENTRE LE

Club de Crosse SHAMROCK

(DE MONTRÉAL)

Et les célèbres

Indiens de CAUGHNA WAGA

(JOUEURS DE KERONWE)

Sur le terrain du

CLUB de CROSSE THISTLE

CHEMIN ST. LOUIS

Samedi, 7 du Courant

A 2 1/2 HEURES P. M.

Admission 25 cents. Grande Estrade 10 cents extra. Les dames sont admises gratuitement sur l'Estrade.

ALEX H. WOODS,

Secrétaire du Club Shamrock.

Québec, 5 septembre 1878—2fp

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Et ses Amendements

Dans l'affaire de

DRAPEAU, LEPAGE & CIE, et AUGUS. TIN LEPAGE, de Rimouski,

Faillis

Le soussigné, Syndic dans cette affaire, offrira en vente par Encan public au Magasin des Faillis à Rimouski,

MERCREDI, 11 SEPTEMBRE

Le fonds du magasin consistant en : Effets d'Épicerie, Vaisselles, Verrerie, Quincaillerie, Marchandises Sèches et l'ameublement du Magasin se montant d'après l'inventaire à \$631.24 venant à tant dans la piastre.

Si les effets ne peuvent être vendus de cette manière, le tout sera offert par lots à la convenance des acheteurs.

Le jour suivant on vendra tous les Meubles de Ménage appartenant à l'Hôtel Dominion, consistant en : meublement de Salon, y compris un magnifique Piano, de Salle à Manger, de Chambres à Coucher

Aussi Cheval, Vache, Harnais, Voitures d'Été et d'Hiver, etc.

La liste de l'inventaire pourra être examinée au bureau de F. T. Thomas, écrivain, Basse-Ville, Québec, jusqu'à midi, Samedi, et après cette date jusqu'à la vente à l'Hôtel Rimouski (François St. Laurent.)

Vente chaque jour à DIX heures A. M.

Pour plus d'informations, s'adresser à

W. J. BICKELL, Syndic.

Québec, 5 septembre 1878—3f

PERDU.

Mercr. le 28 du mois dernier, soit à New-Liverpool, à bord du vapeur *James*, ou sur le Marché Champlain, UN PORTE-MONNAIE EN CUIR, contenant une petite somme et un Crayon en Argent.

La personne qui le remettra à ce bureau sera généreusement récompensée.

Québec, 4 septembre 1878—2fp

Vente de Meubles Neufs à Prix Réduits.

Les Actionnaires de la Compagnie d'Ébénisterie Drum, ayant décidé de liquider les affaires de la Compagnie, tout l'assortiment si varié de Meubles de la Maison, est offert en vente à des prix considérablement réduits

Par ordre,

S. WILSON DRUM,

Sec.-Trésorier, Québec, 3 septembre 1878—6f

Vente à l'Écan de Pianos

Par OCTAVE LEMIEUX & CIE.

MARDI, 10 SEPTEMBRE

A notre Salle d'Écan, rue et faubourg St. Jean.

Par Écan sera vendu MARDI, le 10 SEPTEMBRE, à notre Salle d'Écan, rue et faubourg St. Jean, un magnifique Piano carré de 7 octaves, boîte en bois de rose, ayant coûté \$500, en ordre parfait et seulement cinq ans de service.

— AUSSI —

Un magnifique Harmonium à 7 registres, assez fort pour un église; deux bons Pianos Cotta de manufacture Anglaise de 6 1/2 et 7 octaves, en bon ordre; six magnifiques Accordéons valant de 9 à 10 piastres chaque; et un très bon Violon de la célèbre manufacture de Joseph Guarnerius Feit.

Tout positivement vendu en conformité de la loi de banqueroute et absolument sans réserve.

Les Pianos seront visibles Lundi, le 9 Septembre, de 2 heures après-midi jusqu'à 9 heures du soir.

La vente à ONZE heures précises.

O. T. LEMIEUX & CIE., Encanteurs.

Québec, 4 septembre 1878.

Nouvelles Marchandises

D'AUTOMNE

Venant d'arriver par les derniers Steamers Européens

AU BON MARCHÉ

Coin des rues St. Jean et Collin, HAUTE-VILLE.

Les effets sont de première qualité et sont vendus à des bas prix exceptionnels.

LISEZ LA LISTE CI-DESSOUS :

Manteaux importés à \$2.50 et au-dessus. Étoiles à Manteaux à 90c et au-dessus. Draps Noirs à 50c et au-dessus. Étoiles à Robes (qualité supérieure) à 15c et au-dessus.

Étoiles à 7c et au-dessus. Robes pour Deuil, assortiment complet depuis 25c et au-dessus.

Chemises à 35c et au-dessus. Laine à tricoter à 50c valant 60c.

Flanelles à 18c et au-dessus. Couvertures de Laine (pesant 6 lbs) à \$3.25 la paire.

Corsets et Camisoles à 35c et au-dessus. Corsets et Camisoles (Laine Écossaise).

Robes Noires et Couleurs à 18c et au-dessus.

Fleurs et Formes Françaises (assortiment varié)

Garnitures pour Robes et Manteaux dans tous les prix.

Aussi un assortiment complet de Tweeds, Draps, Chemises, Cravates, Coils, à quinze par cent au-dessous des prix ordinaires.

N. GARNEAU,

Coin des rues St. Jean et Collin, Haute-Ville.

Québec, 4 septembre 1878.

ON DEMANDE.

UN JEUNE HOMME parlant les deux langues pour un magasin d'Épicerie; il devra aussi soigner un cheval. Personne ne devra se présenter sans de bonnes recommandations.

JAMES BÉQUARD,

No. 130, rue du Pont, St. Roch.

Québec, 4 septembre 1878—3f

A V I S .

L'Assemblée Générale Annuelle de la Compagnie d'Ébénisterie de Drum aura lieu au

BUREAU DE LA COMPAGNIE

No. 215, rue St. Paul,

JEUDI, le 12 SEPTEMBRE

Le Président prendra le fauteuil à Midi précis.

Par ordre du Bureau,

S. WILSON DRUM,

Sec. Trésorier.

Québec, 3 septembre 1878.

COTTAGES A VENDRE !

Le soussigné ayant donné le contrat de la construction de sept magnifiques Cottages en Briques, couverts en Ardoises, Tôle ou Ferblanc, élégamment construits et finis, sur le chemin de la Petite Rivière, à l'endroit appelé Bijouville, les offre en vente à bon marché et à des conditions très raisonnables. Pas de rentes foncières, ni de taxes. Pour les plans et autres renseignements, s'adresser à

A. J. AUGER,

No. 105, rue St. Pierre,

Vis à-vis la Banque de Québec.

Québec, 28 août 1878.

A VENDRE,

2000 Quarts et Demi Quarts Vides de Sarrasin. 200 Poinçons, 120 Gallons et 30 Gallons 200 Quarts Vides de Lard.

— AUSSI —

Toutes sortes d'ouvrage de Tonnellerie à des prix raisonnables.

T. PARENT,

41 et 43, rue Sault-au-Matelot

Québec, 27 août 1878—2s

QUAI A LOUER.

Un Quai, de 400 pieds de long, sur la Rivière St. Charles, bien convenable pour le commerce de bois, depuis plusieurs années occupé par la Compagnie d'Ébénisterie Drum, et avoisinant la manufacture. Loyer à conditions libérales.

S'adresser au Gérant,

S. WILSON DRUM,

Sec. Trésorier

Québec, 3 septembre 1878—6f



VOYAGE DE PLAISIR

A

Ste. Anne de la Pêrade par le Chemin de Fer du Nord.

DIMANCHE, LE 8 SEPTEMBRE.

Cette Excursion est organisée par un comité de citoyens, et la recette est destinée aux pauvres de cette ville.

Billets, aller et retour, 75 cents. Le train laissera la gare à Midi et demi précis et partira de Ste. Anne à 6 heures.

Les billets sont en vente chez MM. Blondeau & Gravel, coin des rues Ste. Hélène et Caron, Cléophas Leclerc, cordonnier, rue St. Joseph, Jos. Gauthier & Frères, peintres, rue St. Joseph, F. X. Lachance, épicière, coin des rues du Roi et St. Anselme. Un excellent Corps de Musique accompagnera les excursionnistes.

JOS GAUTHIER,

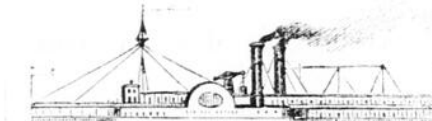
JOS. B. ONDEAU,

F. X. CHAMBERLAND,

Directeurs

Québec, 3 septembre 1878.

Cie. de Navigation à Vapeur du St. Laurent.



Jusqu'au et le 1^{er} du courant inclus, les Vapeurs de la LIGNE DU SAGUENAY laisseront le Quai St. André tous les jours à 7 heures A. M.

Après cette date, et jusqu'à nouvel avis, un bateau laissera Québec à la même heure les Mardis et Vendredis.

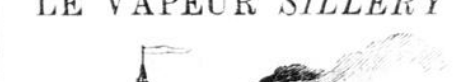
A. GABOURY,

Secrétaire.

Québec, 3 septembre 1878.

Traverse de Sillery et New-Liverpool.

LE VAPEUR SILLERY



Le et après Mercredi prochain, fera la traverse comme suit :

Laisant Chaudière à 7.15 A. M. Laisant Québec à 11.15 A. M.

Benson, New Liverpool 3 P. M.

8 A. M. 5.30 P. M.

1 P. M. 5 P. M.

4 " Samedi

Samedi, Voyage Extra fait pour les journaliers, laissant Sillery à 7 heures P. M. Laisant Lundi à 5 heures A. M.

LE DIMANCHE :

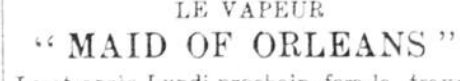
De Québec : De New Liverpool : 1.30 P. M. 5 P. M.

R. W. BATTIS,

Capitaine.

Québec, 2 septembre 1878.

Traverse de l'Île d'Orléans, St. Joseph et Québec.



Le et après Lundi prochain, fera la traverse jusqu'à avis contraire :

DE L'ÎLE DE QUÉBEC 5.00 A. M. 6.00 A. M.

8.10 11.30

2.00 P. M. 4.15 P. M.

5.00 6.00

Arrêtant à St. Joseph à chaque voyage.

LE DIMANCHE.

DE L'ÎLE DE QUÉBEC 11.00 A. M. 2.00 P. M.

6.00 P. M. 6.45 P. M.

Dimanche prochain Voyage Extra, laissant Québec à 8 heures A. M.

HENRY FINHEY,

Propriétaire.

Québec, 2 septembre 1878.

Collège Montmagny.

Cours : commercial et industriel. Pension et enseignement \$95.

Entrée des Élèves, MARDI, 3 Septembre.

COR. DUFRESNE,

Principal.

9 août 1878—1m

AUX ELECTEURS

DE

QUEBEC-OUEST.

MESSIEURS,

Ayant eu l'honneur de vous représenter depuis la Confédération dans le Parlement du Canada, après avoir été élu par acclamation pour le premier terme et par de grandes majorités considérables lors de deux luttes subéquentes, je me présente de nouveau pour devenir votre représentant dans la Chambre des Communes pendant le prochain parlement, pour répondre aux instances d'un grand nombre de mes amis dans la division.

En brigant de nouveau vos suffrages, il est de mon devoir de vous rendre compte de ma conduite passée en Parlement.

Regardant comme toujours le Havre de Québec comme de la plus haute importance pour le commerce et la prospérité non-seulement de Québec, mais de tout le Canada à l'Ouest de nous, j'ai insisté auprès du gouvernement d'aujourd'hui sur l'importance et la nécessité de relever la Commission du Havre de la condition déplorable dans laquelle elle se trouvait avant 1873, alors qu'il n'y avait aucune amélioration en marche, pendant que l'on percevait des taxes sur les navires déjà sur-taxés pour payer les dettes dues aux Banques, que les bons étaient irrécouvrables à un escompte considérable, et qu'il y avait des arriérés considérables d'intérêt dus sur ces bons.

Lors des élections générales de 1872, je vous promis que je ne voulais pas être plus longtemps votre député, si on ne venait en aide au Havre de Québec. Au commencement de ce Parlement en 1873, il fut passé une loi en vertu de laquelle les Commissaires actuels font exécuter les améliorations qui sont en marche. Pendant cette session, \$1,200,000 furent votées, dont \$700,000 furent consacrées au rachat des débiteures et débentures qui se trouvaient en possession de plusieurs institutions et de citoyens de Québec. La balance de \$500,000 fut mise de côté pour les améliorations qui se font en ce moment sous les auspices de la Commission du Havre. Que cet argent soit dépensé ou non dans le bon endroit, je ne puis dans aucun cas, en être tenu responsable, vu que le parti qui m'avait élu pour le soutenir, est tombé de pouvoir et l'administration des deniers votés et la location des ouvrages est tombée entre les mains du gouvernement actuel.

Il y a bon nombre d'entre vous qui doivent connaître les efforts que j'ai faits en 1868 pour obtenir et aider à obtenir du gouvernement une subvention en faveur d'une ligne de steamers entre Québec et les Ports du Golfe St. Laurent, ligne qui a contribué si grandement à ouvrir le commerce entre Québec et les Ports d'en bas. J'ai aussi insisté et obtenu un vote d'argent pour l'érection d'un nouveau bureau de poste, aujourd'hui l'un des ornements de la ville. On doit se rappeler que lorsqu'il y a eu d'imposées des taxes que j'ai cru être désavantageuses à Québec, je n'ai pas hésité à voter contre, sans considération de parti politique.

Si ma présence durant le dernier Parlement n'a pas été aussi assidue qu'elle aurait dû l'être, c'est parce que j'ai entrepris la construction du Chemin de Fer du Nord, entreprise dans laquelle Québec est plus profondément intéressée que dans la présence constante de ma personne en Parlement; et qui, vers la fin de cette année, mettra Québec en communication avec Montréal et l'Ouest, objet depuis si longtemps désiré et recherché, et qui, par conséquent, ne vous privera pas de ma présence assidue dans la chambre à l'avenir, si je suis élu pour vous représenter.

Si je suis élu, ma conduite à l'avenir sera d'appuyer toutes les mesures qui auront le mieux pour but de faire progresser Québec et le Canada en général, sans considérer quel est le parti qui les présente, convaincu que je suis que l'indépendance, dans la situation des affaires du pays, est la meilleure ligne de conduite que je puisse suivre dans vos intérêts.

Votre obéissant serviteur,

THOS. MCGREEVY.

Québec, 2 septembre 1878.

Académie Mercantile et Pratique de M. Thom.

Les cours de cette institution bien connue recommenceront LUNDI, le 2 SEPTEMBRE prochain, au No. 19, rue Ste. Angèle.

Québec, 24 août 1878—2s

GRANDES

ORGUES D'EGLISES

Strictement de première classe, de qualité sublime, fabriquées seulement par SA MUEL S. HAMILL, de East Cambridge, Mass.

Nous désirons attirer l'attention des Messieurs du Clergé, des Communautés Religieuses et des Fabriques de Paroisse, qui auraient l'intention de faire l'acquisition d'un Orgue très supérieur, sur celles fabriquées par M. Hamill, dont les prix ont été réduits afin de faire concurrence aux Orgues fabriqués dans la Province. Les 35 années d'expérience de M. Hamill dans la fabrication exclusive des Orgues d'Eglises, le grand nombre qu'il fabrique régulièrement chaque année dépassant de beaucoup celui d'aucun autre fabricant sur le continent, ses grandes ressources pécuniaires facilitant la confection, l'étendue considérable de ses affaires, et enfin le grand débit, lui permettent de vendre ses Orgues, non-seulement aux mêmes prix que les petits fabricants de notre province, dont les instruments ne peuvent soutenir la comparaison au point de vue de la qualité, mais bien à meilleur marché, et à des conditions d'une libéralité jusqu'ici inconnue. Afin d'assurer tous les avantages possibles aux acheteurs, nous sommes en mesure d'offrir des termes de paiements jusqu'à 10 années de crédit. Les frais d'impôts, de transport, etc., sont en outre payés par l'agent; les RIX RÉDUITS POUR LE CANADA sont depuis \$550.00; chaque Orgue est accompagné d'une garantie pour cinq années, signée par le fabricant. L'Eglise de la Baie St. Paul a été dotée d'une de ces Orgues célèbres, et c'est avec raison que la paroisse se glorifie d'avoir un instrument qui ne laisse rien à désirer.

Seule Agence pour le Canada

BERNARD & ALLAIRE

Dépôt des célèbres Pianos de Weber & Cie., de Marshall & Wendell, et Horace Watters & Fils, et des Harmoniums de Mason & Hamlin et de ceux de J. Estey & Cie.

BERNARD & ALLAIRE,

EDITEURS DE MUSIQUE,

6, rue la Fabrique.

Québec, 29 août 1878.

JODOIN & CIE.,

14, rue St. Jean.

N'oubliez pas la maison JODOIN & CIE., qui a obtenu les PRIX AUX DERNIÈRES EXHIBITIONS pour ses Poêles Doubles, de Passages, Poêles de Chambre et de Salon, Poêles de Cuisine de toutes dimensions, à Bois et à Charbon.

Ustensiles de Cuisine, Vaisseaux en Cuivre, en Ferblanc et en Fonte, Pelles et Bêches en Fer et en Acier de première qualité.

Nos prix sont au moins de VINGT-CINQ POUR CENT meilleur marché qu'ailleurs.

En gros et en détail.

JODOIN & CIE.,

14, rue St. Jean.

Québec, 28 août 1878—6m

AUX DAMES.

Nous avons le plaisir d'annoncer aux dames le retour de notre ci-devant modiste, Mlle. MOORE, qui pendant son absence de Québec, a acquis beaucoup d'expérience dans sa spécialité à l'établissement bien connu de A. T. Stewart, à New-York.

Nos pratiques peuvent donc compter que leurs ordres seront parfaitement remplis dans ce département, dans le dernier style de la mode.

Nous avons reçu et nous recevons par les derniers Steamers une importation considérable de Marchandises de Goût et d'Étipe, pour la saison d'automne.

Les Flanelles que nous avons en magasin sont les meilleures qui aient encore été importées jusqu'ici. On les trouvera de même, nous en sommes sûrs.

Prix modérés.

FYFE & WRIGHT

22, RUE LA FABRIQUE.

P. S. — Laine Filée Écossaise de Paton, Laine d'Agneau assortie de couleurs.

Québec, 27 août 1878.

A LOUER.

Tout le bas et quatre chambres dans le haut, dans cette maison en briques à deux étages, située du côté ouest de la rue du Pont, No. 28, très bien connue pour un excellent poste de commerce et occupée depuis grand nombre d'années comme restaurant. Elle est pourvue du gaz, de l'aqueduc, comptoirs et autres articles nécessaires pour une Bar.

Ou un logement privé dans le haut de la dite maison, contenant huit chambres tout fraîchement peinturées.

S'adresser sur les lieux à

ALBERT ANGERS.

Québec, 31 août 1878—2fs



AVIS AUX SYNDICS.

En conformité d'instructions reçues de l'Honorable Trésorier de la Province de Québec, je suis requis de rappeler aux Syndics sous l'autorité de l'Acte de Faillite du Canada, 38 Vict., Chap. 16, Section 145, qui décrète ce qui suit : Un pour cent sur tous les argents provenant de la vente par tout Syndic en vertu des dispositions de cet Acte, de toute propriété immobilière dans la Province de Québec, sera retenu par le Syndic sur tels argents et sera par tel Syndic payé au Shérif du District dans les limites duquel la propriété immobilière vendue sera située, pour faire partie du Fonds de Bâtisses et Jurés de tel district. En référant au Statut Consolidé du Bas-Canada, Chapitre 109, Section 17, on trouvera qu'il a été décrété ce qui suit : "Le Fonds de Bâtisses et des Jurés pour tout district sera reçu et déboursé par le Shérif qui peut demander et recouvrer de toute personne tout argent qui appartient au dit Fonds; la même Section pourvoit à ce que : "Ce sera un cas de *misemezoor* pour tout officier ou personne de refuser ou négliger de remettre au Shérif, à l'époque fixée par la loi, tous les argents qui doivent former partie du Fonds de Bâtisses et Jurés et ont été reçus par ou passent dans les mains de tel officier ou personne.

Conséquemment, tous les Syndics en Faillite, sont requis de prendre connaissance de ce qui précède, et tels qui seront en défaut au 1^{er} octobre prochain, seront poursuivis suivant la loi.

C. A. LEYN,

Shérif.

BUREAU DU SHÉRIF,

Québec, 30 août 1878.

NOUVELLES MARCHANDISES

D'AUTOMNE.

Nous recevons aujourd'hui par le vapeur POLYNESIAN, 14 caisses de marchandises de premier choix, représentant les dernières marchandises de Paris et de Londres.

Grande variété d'étoffes, appelés *Mignonnets*, Satins Foulés, Cashmere des Indes, Estaminettes, Serges, Cashmires, Diagonales, etc., etc., de toutes les couleurs les plus à la mode.

Nouveaux Patrons de "Frilling"

Nouveau genre de collets et poignets.

Chapeaux garnis ou non garnis.

Grand choix de Rubans.

Nouveaux genre de frange de Soie.

Soies noirs, Satins et Velours.

Broderies, Dentelles, dite "Torchon,"

Fleurs, Plumes, Plumats, Ornaments d'un goût recherché.

N. B. — Nous recevons chaque semaine d'Europe, par le vapeur, les dernières nouveautés en marchandises de goût.

Nous avons encore augmenté notre assortiment de Laines Écossaises à tricoter de toutes les couleurs.

Confection de Robes,

Manteaux,

Chapeaux,

Et tout ce qu'il y a de mieux.

GLOVER, FRY & CIE.

Québec, 26 août 1878.

ÉCOLE NORMALE-LAVAL

La rentrée des Élèves-Institutrices aura lieu le 3 SEPTEMBRE prochain, (mardi), à 3 heures P. M.

La rentrée des Élèves-Instituteurs, le 6 SEPTEMBRE, (vendredi), à 6 heures P. M.

Les classes des écoles modèles annexes s'ouvriront à 9 heures A. M., le 3 SEPTEMBRE pour les filles, et le 7 SEPTEMBRE pour les garçons.

Nul ne pourra se prévaloir de son admission, s'il ne se présente au jour et à l'heure indiqués.

L'entrée des élèves sera rigoureusement refusée à quiconque n'aura pas payé ses arriérés de pension, ainsi que le premier terme de l'année 1878-79.

TH. G. ROULEAU,

Assistant-Principal,

Québec, 24 août 1878.